



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/WP.4/2005/4
18 avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»

Seizième session, 29 juin-1^{er} juillet 2005

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

**LE RÉSEAU RÉGIONAL POUR L'UTILISATION EFFICACE
DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES EN EAU (RENEUER):
UN OUTIL DE PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES MUNICIPALITÉS ET DES RÉGIONS PAR L'UTILISATION
RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES EN EAU**

Examen des possibilités de développement du Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau en Europe du Sud-Est

Note du secrétariat

1. À sa quinzième session, en mai 2004, le Comité directeur:
 - a) S'est félicité des progrès accomplis dans le cadre du projet RENEUER, et de la contribution des organismes d'appui et du secrétariat du projet au Centre pour l'efficacité énergétique (EnEffect), à la mise en œuvre des activités entreprises au titre du projet;
 - b) A remercié les Gouvernements français, norvégien et tchèque, la CEE, le projet MUNEE de l'USAID mis en œuvre par l'Alliance to Save Energy et le Ministère américain de l'énergie d'avoir à la fois soutenu le projet et d'y avoir participé;
 - c) A noté avec satisfaction les résultats de la séance de formation du RENEUER sur les échanges de droit d'émission et le financement des investissements dans l'efficacité énergétique, qui s'est déroulée au Centre pour l'efficacité énergétique (EnEffect) en octobre 2003;

d) A demandé au Centre pour l'efficacité énergétique (EnEffect), à Sofia, d'inscrire avant la fin 2004, dans le plan de travail du projet pour 2005, les recommandations et les propositions d'activités et de soutien que les délégations ont faites pendant la séance d'information;

e) A encouragé le RENEUER à coopérer avec les pays d'Europe centrale et orientale et aussi de l'Asie centrale (ENERGY/WP.4/2004/4, par. 32).

2. **Brève description du projet:** Le projet régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau en Europe du Sud-Est (RENEUER) a été créé à la fin de 1999 à l'initiative de représentants de plusieurs pays de la région¹, et rapidement, tous les pays participant au Pacte de la stabilité en sont devenus membres². Il s'agit d'un parfait exemple d'une initiative partant de la base, destinée à faciliter et à promouvoir le développement durable des municipalités et des régions en Europe du Sud-Est par une utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau.

3. Le Réseau fait partie du projet «Efficacité énergétique 21» et agit sous les auspices de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Les résultats de ses activités sont présentés périodiquement au Comité directeur du projet. Il reçoit un appui financier et technique par l'intermédiaire de programmes de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), du Département de l'énergie des États-Unis (USDOE), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et fait désormais partie de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI). Ses activités font l'objet d'un rapport périodique au Comité chargé d'élaborer le programme et au Conseil consultatif de la SECI et sont présentées à l'occasion d'autres forums internationaux représentatifs de la SECI (Prague, 2002). Le Réseau est bien connu des donateurs et du secrétariat du Pacte de stabilité et, sur la proposition de la CEE, a été incorporé à la liste de projets appuyés par le Pacte. Sa nature comme ses objectifs ont également été présentés lors de la session annuelle de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), tenue à Bucarest en 2002 à l'Initiative centre-européenne (Portoroz, 2004), au Centre régional pour l'environnement de Hongrie, ainsi qu'à des représentants de la Commission européenne, de la Banque mondiale et d'autres organisations internationales. Le Réseau a obtenu un appui politique, technique et financier de la part de certains gouvernements (France, République tchèque) ainsi que d'entreprises et d'organisations norvégiennes, néerlandaises et américaines, entre autres.

4. À l'heure actuelle, les participants revoient le contenu, les objectifs et les tâches du Réseau ainsi que les modalités de ses activités à la lumière des conditions actuelles et des nouvelles tâches des communautés locales. Le présent rapport décrit les principaux résultats des activités menées jusqu'à présent et quelle pourrait être leur contribution à la promotion du développement durable des municipalités et des régions compte tenu de l'accélération de l'intégration des États de la région.

GÉNÉRALITÉS ET ANALYSES

5. L'idée de créer le RENEUER a pris corps en raison des similitudes du destin historique des États de la région, des similarités en ce qui concernait leur environnement naturel et leurs conditions climatiques, ainsi que de leur souhait d'accélérer leur intégration aux structures européennes. L'intérêt pour l'échange d'informations et de données d'expérience est renforcé par

certaines priorités communes liées aux réformes politiques, économiques et sociales en cours dans l'ensemble de la région. Le sous-développement économique de la majorité de ces pays ainsi que le faible niveau de vie de leurs populations signifient qu'ils ont à faire face aux mêmes problèmes sociaux et que, pour résoudre ces problèmes, l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources en eau est très importante.

6. Par ailleurs, les progrès relatifs accomplis par certains sur la voie de l'intégration européenne constituent pour tous une incitation à la coopération et à l'échange de données d'expérience en vue de réduire les disparités qui existent entre eux et de leur permettre d'adhérer plus rapidement à l'Union européenne.

7. **Principaux obstacles à l'efficacité énergétique en Europe du Sud-Est:** À la fin des années 90, les principaux obstacles à une utilisation finale efficace de l'énergie et de l'eau étaient l'absence de corrélation entre la tarification et les coûts de production, ainsi que le mauvais état de l'infrastructure industrielle, qui en était le principal consommateur, alors que dans le même temps les projets de haute qualité et capables d'attirer des investisseurs internationaux étaient insuffisants. À cette situation économique générale défavorable venaient s'ajouter:

- Le peu de résultats des politiques mises en œuvre;
- Un manque de moyens institutionnels et humains pour identifier, élaborer et exécuter des projets d'investissement destinés à accroître l'efficacité de l'utilisation finale de l'énergie et de l'eau;
- Un accès limité aux informations détenues par les intervenants et les parties prenantes.

8. Les participants au RENEUER ont convenu que ces obstacles ne pourraient être surmontés que par la mise en œuvre d'une politique globale fondée sur une modernisation du cadre réglementaire et juridique, des normes et des règles, des stratégies, des programmes et des plans d'action. Il apparaissait clairement que les autorités locales et la société civile auraient un rôle important et que le RENEUER leur fournirait une assistance à cet égard.

9. **Principes fondamentaux:** Pour pouvoir minimiser l'intensité énergétique des économies locales, il devient de plus en plus indispensable de résoudre un grand nombre de problèmes *locaux*, c'est-à-dire d'améliorer l'efficacité énergétique d'un grand nombre de petits consommateurs – sites municipaux ou industriels, ménages, etc. Si la politique générale et le cadre réglementaire de ces processus et/ou l'adoption de mesures incitatives sont décidés au niveau central, les activités concrètes sont exécutées au niveau local. C'est pourquoi l'initiative visant à créer le RENEUER est venue de la société civile (autorités locales et organisations non gouvernementales) et met l'accent sur la coopération et les activités au niveau local (essentiellement municipal).

10. Lors de leur première réunion, les participants ont convenu que le RENEUER devait être mis en place en partant du niveau local, et ont insisté sur le rôle directeur des municipalités et des autorités locales, puisque ce sont elles qui en seront les principaux bénéficiaires directs (Mémorandum de la Conférence internationale sur la constitution d'un réseau régional pour l'utilisation efficace des ressources, Sofia, novembre 1999). Étant un parfait exemple d'une

initiative partant de la base, le RENEUER est conçu comme un réseau ouvert d'autorités locales et d'organisations non gouvernementales.

11. En raison des différents stades de développement des autorités locales et du secteur des organisations non gouvernementales, chaque pays a choisi une option particulière pour la coordination des activités. Ainsi, en Albanie, en Bulgarie et en Roumanie la coordination est confiée à des ONG alors qu'en Croatie elle est confiée à un institut de recherche, et qu'en Bosnie-Herzégovine, en ex-République yougoslave de Macédoine, en République de Moldova et en Serbie-et-Monténégro elle est assurée par des services spécialisés des ministères compétents. Cette diversité favorise les activités du Réseau car elle se traduit par l'expression de points de vue différents lors des discussions. En revanche, tous les pays souhaitent *contribuer au processus d'intégration européenne*, ce qui reflète les similitudes plutôt que les différences qui existent entre eux. *Par conséquent, c'est la similitude des problèmes à résoudre plutôt que les caractéristiques des participants qui explique le développement de plus en plus important du Réseau.*

12. Bien que dès le début le Réseau ait axé ses activités sur les municipalités et les régions, l'existence d'un grand nombre de graves problèmes en matière de politique énergétique nationale, et le fait que le secteur énergétique reste très fortement centralisé dans les pays d'Europe du Sud-Est font que ses activités restent circonscrites au niveau national. Ces dernières années, il est devenu possible d'accorder une plus grande attention aux fonctions spécifiques des *municipalités* dans le domaine de la planification et de la gestion énergétiques.

13. Lors de leur réunion de coordination à Sofia en 2002, les participants au Réseau ont convenu:

- De promouvoir le RENEUER en tant que contribution utile, significative et venant à point nommé, aux politiques de stabilisation des pays d'Europe du Sud-Est, préalables à leur intégration future aux structures de l'Union européenne;
- De promouvoir et de mettre en place des liens entre partenaires potentiels de la région en vue de la promotion d'une utilisation efficace de l'énergie et de l'eau;
- De promouvoir le Réseau auprès des autorités locales concernées, des institutions nationales, des organismes de recherche-développement, des entreprises, des organisations non gouvernementales et des donateurs internationaux;
- De contribuer au développement et à la croissance durables en se conformant aux politiques et pratiques de l'Union européenne et en s'acquittant de leurs obligations internationales en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Mémorandum d'accord, Réunion de coordination, Sofia, 20-22 janvier 2002).

14. **Articulation des activités:** D'après le concept de base qui a présidé à la création du RENEUER, approuvé par le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» de la CEE, les activités du Réseau peuvent être regroupées autour de cinq grands éléments:

- Formulation des politiques et activités de sensibilisation – Formulation et coordination de politiques appropriées, fondées sur un cadre réglementaire, des normes et des règles, des stratégies, des programmes et des plans d'action;
- Renforcement des capacités – Mise en place d'un environnement institutionnel approprié, d'organisations et de structures; éducation et formation;
- Développement financier – Recherche de sources de financement appropriées, création et adoption d'instruments et de mécanismes financiers appropriés;
- Diffusion d'informations – Diffusion d'informations sur la manière d'utiliser l'énergie et les ressources en eau pour que cette utilisation soit efficace;
- Promotion et coordination des entreprises – Appui aux entreprises qui s'emploient à assurer l'efficacité de l'utilisation d'énergie et d'eau dans la région (ENERGY/WP.4/2001/5, par. 45).

Ces cinq éléments correspondent aux obstacles à l'efficacité énergétique qui persistent toujours dans la région et qu'il est urgent de surmonter.

15. **Résultats attendus du RENEUER:** À l'origine, le Réseau était censé contribuer à la création d'un cadre réglementaire adapté, de structures de gestion et de direction, ainsi que d'instruments financiers dans les pays de la région, ce qui aurait contribué à créer un climat favorable aux investissements et à accélérer l'arrivée d'investissements étrangers privés, dont les pays avaient un besoin urgent. Il devait se transformer en un instrument de coordination des investissements et autres initiatives, y compris de programmes et projets internationaux, permettre d'éviter les chevauchements d'activités, créer les conditions d'une diffusion et d'une multiplication des résultats obtenus et maximiser l'efficacité des investissements et des programmes des donateurs. Partant «de la base», il tirerait parti des contacts et des relations existant depuis longtemps entre autorités et organisations locales dans les pays de la région, ce qui contribuerait à multiplier les activités de coopération qui se seraient révélées positives par le passé et pourrait contribuer utilement à exercer sur les gouvernements de la région des pressions «depuis la base» afin qu'ils prennent des mesures dans un esprit de bon voisinage et de coopération.

16. **Principaux résultats obtenus:** Depuis sa création, le Réseau a mené diverses activités en étroite coopération avec des organisations et des experts de différents pays de la région, et parfois avec la participation de consultants d'Europe occidentale, des États-Unis et du Canada.

a) Réforme de la politique énergétique

17. Avec la participation notamment de l'APER (Roumanie), une étude comparative des politiques en matière d'efficacité énergétique dans la région a été lancée. Le Centre Albanie-Union européenne pour l'efficacité énergétique a coordonné une étude des instruments permettant spécifiquement de financer des projets dans le domaine de l'efficacité énergétique, et une série de séminaires spécialisés ont été organisés en Ukraine, Pologne, Roumanie, République de Moldova et Serbie avec la participation de représentants du Réseau. À l'initiative du Gouvernement français, et sous la direction de l'International Energy Consulting (ICE),

un séminaire d'une semaine consacré aux «politiques d'efficacité énergétique – méthodes, outils et instruments» a été organisé à Paris (avec la participation de représentants d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, d'ex-République yougoslave de Macédoine, de République de Moldova, de Roumanie, de Yougoslavie et du secrétariat du RENEUER). Une étude globale des programmes d'assistance en faveur des couches de la population à faible revenu, réalisée sous les auspices de l'USAID (avec la participation de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ex-République de Macédoine, de la République de Moldova, de la Roumanie et de la Serbie-et-Monténégro) s'est conclue par l'organisation à Sofia d'une conférence internationale. Des programmes d'efficacité énergétique ont été mis au point pour des municipalités en Serbie, République de Moldova et Bulgarie.

b) Renforcement des capacités locales

18. Des séminaires de formation et des stages spécialisés dans les domaines de la planification énergétique, de l'audit énergétique et de la planification pour les entreprises ont été organisés en Bulgarie, en République de Moldova et en Serbie à l'intention de décideurs et d'experts de municipalités de la région. Parallèlement, des projets d'investissement sont en préparation en Serbie, en République de Moldova et en Bulgarie. Une conférence internationale pour l'échange de données d'expérience entre municipalités a été organisée à Gabrovo (Bulgarie) et des ateliers thématiques ont été organisés à Belgrade (Serbie-et-Monténégro), Chisinau (République de Moldova) et Struga (ex-République yougoslave de Macédoine) à l'intention des autorités et des ONG locales. Un site Web spécialisé intitulé «Win-Win Business» a été créé avec l'appui du Département de l'énergie des États-Unis. Ce site et une série de séminaires permettent de diffuser dans la région comme auprès de municipalités d'Europe centrale et occidentale des informations au sujet des bonnes pratiques.

c) Renforcement de l'organisation du Réseau

19. Des efforts importants sont consacrés au renforcement du Réseau proprement dit. La principale contribution à cet effet a été apportée par le secrétariat de la CEE (Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21») et l'USAID, qui ont participé à l'organisation des réunions des coordonnateurs nationaux des pays participants (tenues à Sofia, Chisinau, Maribor, Struga, Paris et Genève). Plusieurs missions ont été organisées dans des pays de la région (Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Roumanie et Serbie-et-Monténégro) afin d'y étudier la situation et de présenter les objectifs du Réseau ainsi que les tâches entreprises. Une base de données contenant des informations sur les participants au Réseau est en cours de constitution.

SITUATION ACTUELLE

20. Depuis la création du Réseau, l'Europe du Sud-Est a connu d'importantes transformations politiques et économiques et a vu se développer des processus démocratiques dynamiques. Des progrès importants ont été réalisés s'agissant de certaines des tâches urgentes au cours des années 90 et qui étaient, entre autres, à l'origine du Réseau. Toutefois, sous la pression de nombreuses réformes à engager d'urgence, les économies en transition d'Europe du Sud-Est ont malheureusement reporté l'élaboration des politiques énergétiques. La région a été le théâtre d'une multitude d'efforts isolés qui soit n'ont pas tiré pleinement parti de leur potentiel, soit ont fait

long feu en raison de l'absence de certains éléments indispensables [3]. Cette situation a créé de nouveaux défis, qui présentent de vastes opportunités pour le RENEUER également.

GRANDES ORIENTATIONS DES ACTIVITÉS DU RENEUER

21. D'une manière générale, le concept de base à l'origine de la création du Réseau approuvé en 2001 reste valide, bien que certaines des priorités identifiées alors évoluent progressivement et déterminent de nouvelles tâches urgentes. Les pays manifestent de plus en plus clairement leur orientation européenne, et certains d'entre eux ont avancé sensiblement en vue de leur adhésion à l'Union européenne. Par conséquent, il est plus nécessaire que jamais d'établir des liens plus étroits entre les activités du Réseau et les politiques et priorités de l'Union européenne dans le domaine de l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau. Deux facteurs essentiels déterminent les nouvelles tâches du Réseau, à savoir:

- L'orientation européenne des pays de la région;
- Le rôle croissant des autorités locales et des organisations de la société civile.

22. Au vu du développement du Réseau jusqu'à présent, les activités devraient rester axées à court terme sur l'efficacité énergétique ainsi que sur la préparation des conditions permettant d'aborder la question des ressources en eau. Il en découle deux grands types d'actions prioritaires:

- Le rôle de l'efficacité énergétique pour ce qui est de préparer les pays d'Europe du Sud-Est à leur intégration au marché intérieur de l'énergie de l'Union européenne;
- L'efficacité énergétique en tant que facteur de respect des engagements pris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto.

23. Au cours des dernières années, de nombreuses mesures ont été adoptées pour instaurer des politiques nationales en faveur de l'efficacité énergétique, des institutions nationales sont en cours de création et/ou les institutions existantes sont renforcées, et un cadre réglementaire moderne est mis en place. Les principes de base du comportement des acteurs sur le futur marché régional libéralisé (déréglementé) de l'énergie sont identifiés, et des mesures concrètes sont prises pour respecter les engagements pris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. Les autorités des pays de la région jouent un rôle important à cet égard, et déploient de grands efforts dans une atmosphère de coopération active.

24. Toutefois, en dépit de ces efforts, l'application concrète des nouvelles politiques en matière d'efficacité énergétique reste loin d'être satisfaisante. Elle dépend dans une très large mesure de la participation d'une grande diversité d'acteurs, parmi lesquels les autorités locales et les organisations de la société civile (ONG) jouent un rôle clef. On peut observer dans tous les pays de la région une nette tendance à la décentralisation de la gouvernance et à un rôle et une importance accrues des autorités locales et des organisations non gouvernementales, ce qui est conforme aux bonnes pratiques européennes. Dans certains des pays concernés, ces processus n'en sont qu'à leurs débuts alors que dans d'autres ils sont bien avancés. C'est pourquoi,

le RENEUER demeure un réseau d'autorités et d'organisations locales, intervenant dans des actions précises en vue de la mise en œuvre des politiques nationales pour l'amélioration de l'efficacité énergétique sur un marché de l'énergie libéralisé.

25. La participation des autorités locales et des ONG à l'application de la politique nationale en matière d'efficacité énergétique ainsi que la collaboration qui s'est établie dans ce domaine sont souvent freinées par le fait que la décentralisation est plus ou moins importante selon les pays de la région, par le manque de moyens humains et institutionnels, et parce que les divers pays n'ont pas tous le même accès aux programmes de la Commission européenne. Le lien entre les objectifs fixés au niveau national et les mesures concrètes sur le terrain est donc fréquemment rompu, et l'impact des politiques nationales en matière d'efficacité énergétique dans un environnement déterminé par le marché est fortement atténué. Il faut donc apporter un appui ciblé en faveur du renforcement des capacités locales et mettre en place des programmes auxquels tous les États du Pacte de stabilité auront le même accès.

PARTICIPANTS AU RÉSEAU

26. Bien que les objectifs et les activités du RENEUER concernent essentiellement les autorités et les organisations civiles locales, dans un premier temps, d'autres institutions, appartenant ou non aux pays de la région, ont souhaité y participer. Il s'agit notamment d'autorités centrales et locales, d'acteurs du secteur privé (banques, sociétés et fonds publics), d'organisations non gouvernementales, de programmes et d'organisations internationaux ainsi que d'institutions financières.

27. Étant donné le processus démocratique en cours dans les pays d'Europe du Sud-Est, ainsi que l'importance de plus en plus grande des autorités locales et des organisations de la société civile (ONG), le nombre de municipalités qui participent, directement ou indirectement, aux activités du Réseau, est également en progression, ce qui contribue encore à l'objectif principal du Réseau, à savoir *la mise en œuvre au niveau local de politiques en vue d'une utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau*. Parallèlement, il existe des contacts et des échanges d'informations et de données d'expérience avec d'autres réseaux locaux similaires tels que le projet MUNEE³ et Energie-Cites⁴, ainsi qu'avec certains réseaux nationaux pour l'efficacité énergétique tels que EcoEnergy (Bulgarie), Orase Energie et le Réseau municipal pour l'efficacité énergétique (Roumanie) et l'UNEEC⁵ (Ukraine). Le RENEUER est un réseau ouvert aux contacts et à la coopération avec des réseaux similaires d'Europe centrale, de la Communauté d'États indépendants et des pays d'Asie centrale.

PARRAINS

28. Les activités du Réseau sont toujours menées sous les auspices de la CEE, qui en assure également la coordination. Les contacts avec l'USAID, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, l'Initiative centre-européenne, les institutions financières internationales, les gouvernements d'États européens (France, République tchèque, etc.) sont maintenus normalement. Dernièrement, les liens avec la Commission européenne ont été resserrés en vue de parvenir à une coopération plus étroite entre les objectifs du Réseau et les priorités de l'Union. Cette coordination créera les conditions préalables indispensables à l'intégration du Réseau aux efforts internationaux de renforcement des autorités locales et de la société civile

dans les pays d'Europe du Sud-Est, ainsi que de leur rôle dans l'application d'une politique européenne de l'énergie coordonnée.

L'AVENIR

29. En s'appuyant sur l'expérience acquise jusqu'à présent et sur l'évolution récente de la situation en Europe d'une manière générale et en Europe du Sud-Est en particulier, il est possible d'ébaucher les futurs axes de développement du Réseau au cours des prochaines années. Toutefois, compte tenu de la fragilité actuelle de l'équilibre politique et de la situation économique, les efforts que pourraient engager les pays dans les domaines prioritaires indiqués ci-dessous sont fortement conditionnés par la fourniture d'un appui politique et financier international. Leur succès dépendra en outre de la poursuite de l'étroite coopération qui s'est instaurée entre les pays de la région ainsi que du soutien apporté au Réseau par la Commission européenne et par la CEE dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21».

TYPES CONCRETS D'ACTIVITÉS DU RÉSEAU

30. Le RENEUER continuera de mener des activités spécifiques d'un réseau international informel et essaiera d'éviter tout chevauchement de fonctions et d'activités avec d'autres institutions nationales et internationales. Il cherchera à renforcer sa position en tant que *moyen destiné à permettre la coopération et à faciliter l'échange de données d'expérience et d'informations, et dont les participants eux-mêmes précisent leur domaine d'intérêt et la gamme des activités à entreprendre.*

31. Le Réseau reste ouvert à toute municipalité ou organisation de la société civile ou à tout réseau ou association de réseaux qui souhaite en devenir membre. Il est également ouvert à des représentants de petites et moyennes entreprises, qui sont le principal moteur du développement économique des communautés locales, et pour lesquelles l'efficacité énergétique est essentielle. La coopération entre participants est fondée sur une aspiration commune, à savoir faire prendre davantage conscience de la nécessité d'une plus grande efficacité énergétique, renforcer le rôle des institutions locales qui jouent un rôle important dans l'amélioration du climat général d'investissement dans la région, et accélérer l'identification et la mise en œuvre de projets locaux dans ce domaine. À cette fin, une attention particulière est accordée à l'identification et à la diffusion des bonnes pratiques et des politiques ayant permis d'obtenir de bons résultats comme à la constitution et au renforcement de réseaux nationaux et d'associations d'autorités locales et d'organisations non gouvernementales, et à leur adhésion au Réseau.

32. **Diffusion de bonnes pratiques:** L'échange de données d'expérience et d'informations grâce à la diffusion des bonnes pratiques des pays de la région et de pays développés restera *le principal instrument* pour atteindre les objectifs du Réseau. Les expériences positives et les politiques et pratiques retenues devraient être étroitement liées au processus d'élaboration des politiques et constituer de bons exemples des méthodes de gestion mises en œuvre ainsi que d'améliorations importantes et durables. La Commission européenne pourrait chercher à solliciter une aide et une expertise en matière de meilleures pratiques auprès de donateurs internationaux pour ajouter de la valeur à ce processus et contribuer au succès des efforts du RENEUER [3].

33. Un rôle important à cet égard est attribué à la nouvelle chambre de compensation du Réseau sur Internet (www.reneuer.com), qui permet l'échange d'informations et de données d'expérience de même que le renforcement des capacités locales dans les pays de la région. Elle permet également aux donateurs, investisseurs et bénéficiaires potentiels de communiquer au sujet des projets, et offre un lien avec d'autres sources similaires d'information sur Internet. Parallèlement, la conception de manuels et d'outils pédagogiques pour l'enseignement et la formation à distance est envisagée. L'utilisation d'autres types d'échanges, tels que les lettres d'information électroniques, les périodiques, ou l'organisation de séminaires, de conférences, de voyages d'experts, etc., est également envisagée.

34. Les donateurs ont demandé à la Commission européenne de se rendre dans toutes les capitales de la région afin de présenter ses politiques [4]. À cet égard, il est prévu d'apporter un appui à l'organisation de conférences, réunions de donateurs et forums d'investissement régionaux [1], ainsi que d'encourager les investissements et l'appui technique en faveur d'une utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau en Europe du Sud-Est.

35. **Un réseau de réseaux pour l'action:** Plus grand sera le nombre de réseaux et d'associations nationaux d'autorités locales et d'organisations de la société civile dans les pays de la région, plus le RENEUER sera efficace. Son développement futur est donc lié aux activités destinées à encourager la constitution de réseaux nationaux de municipalités et d'organisations non gouvernementales locales actives dans le domaine de l'efficacité énergétique. Ainsi, il se transformera progressivement en un réseau régional d'associations nationales et en *une coalition sans équivalent de peuples et d'institutions, qui appuie les réformes du secteur de l'énergie dans les pays de la région par un échange actif de données d'expérience et d'informations et contribue ainsi à une utilisation plus efficace de l'énergie et des ressources en eau.*

36. Ce faisant, il deviendra un outil au service de la politique énergétique des pays de la région. Son intégration au processus européen BISE⁶ lancé par le réseau Énergie-Cites est un préalable important à ce rapprochement avec les priorités et les tâches de l'Union européenne et à l'accélération du processus d'intégration européenne.

PRINCIPAUX AXES D'ACTIVITÉ

37. La Commission européenne considère que l'efficacité énergétique est une priorité importante de la stratégie régionale de création d'un marché de l'énergie en Europe du Sud-Est [1]. L'efficacité énergétique pourrait contribuer sensiblement à ce processus au moins de deux façons:

- En atténuant les problèmes liés à la mise en œuvre des réformes dans le domaine de l'énergie;
- En réduisant le volume total d'investissements nécessaire pour accroître les capacités de production d'énergie.

Pour atteindre cet objectif, la Commission insiste sur le fait que les signataires du Mémorandum d'Athènes doivent rapidement adopter une législation qui leur permette de se conformer à l'*acquis communautaire* [2]. Sur cette base, les participants au RENEUER accordent la priorité

aux domaines d'action et aux activités présentant un intérêt commun, ou du moins un intérêt pour plusieurs des pays de la région.

38. Le rôle de l'efficacité énergétique dans la préparation des pays d'Europe du Sud-Est à rejoindre le marché intérieur européen de l'énergie: Il est bien connu que la Commission européenne cherche à créer en Europe du Sud-Est un marché régional de l'électricité ouvert à la concurrence qui permettra à tous les consommateurs d'être alimentés en permanence en électricité et d'avoir un choix de fournisseurs. Le marché de l'électricité doit être caractérisé par un prix de l'énergie raisonnable et le plus haut niveau possible de services au consommateur final. Il est donc clair que la plupart des pays de la région doivent faire des efforts considérables pour instaurer un marché de l'électricité ouvert et transparent basé sur la législation communautaire. Le point encourageant est que tous ces pays sont désormais conscients de la nécessité d'une compatibilité de leurs marchés [2]. Pour la Commission, le marché d'Europe du Sud-Est se développera de la même façon que les autres marchés européens. Son intégration au marché interne est l'élément clef [4], qui implique de participer aux efforts des acteurs locaux, y compris les municipalités et les régions.

39. La création d'un marché régional de l'énergie et son intégration au marché intérieur européen est un processus complexe et difficile connu sous le nom de Processus d'Athènes. Le RENEUER peut y contribuer au moins de deux façons, à savoir en atténuant les douloureuses conséquences des réformes engagées et en sensibilisant la population afin qu'elle adopte une attitude positive face à l'efficacité énergétique et au marché de l'énergie.

a) Protection sociale des consommateurs vulnérables

40. La principale tâche du régulateur consiste à créer et à mettre en place un système réglementaire qui assure le bon fonctionnement du secteur et du marché de l'électricité – efficacité, concurrence, transparence et protection des consommateurs [2]. Toutefois, la réforme du secteur de l'énergie, y compris la création d'un marché concurrentiel, pourrait se traduire à certaines périodes par un alourdissement de la facture énergétique pour les utilisateurs finals. Or une plus grande efficacité énergétique pourrait atténuer cet accroissement des coûts pour les ménages à faible revenu [1]. C'est ce qu'ont fait un certain nombre de pays dont les programmes pourraient servir de base à un échange utile de données d'expérience et à la conception de nouveaux modèles. Suivant l'exemple de l'Union européenne, des programmes d'incitation à l'efficacité énergétique pourraient être conçus et introduits en faveur de certains utilisateurs finals communaux pour les bâtiments publics (hôpitaux, écoles, immeubles résidentiels), l'éclairage de la voirie, le chauffage urbain, etc. Ce processus pourrait être sensiblement facilité par un échange de données d'expérience et d'informations au sujet des bonnes politiques et pratiques.

b) Évolution de l'attitude des consommateurs

41. L'amélioration de l'efficacité énergétique dépend non seulement de l'innovation technique mais également, dans une large mesure, d'une évolution de l'attitude des consommateurs et de l'existence d'un cadre institutionnel permettant d'assurer la pérennité des progrès réalisés. Pour cela, il faut des politiques nationales convaincantes et fermes, capables de structurer l'action gouvernementale ainsi que d'envoyer les bons signaux et motivations afin d'encourager l'évolution du marché [3]. Toutefois, la dérégulation du marché de l'énergie implique un

comportement donné de la part aussi bien de l'État (autorités et entreprises nationales) que des acteurs locaux (petits producteurs d'énergie et utilisateurs finals).

42. La modification par les utilisateurs finals de leur comportement afin de s'adapter aux nouvelles conditions du marché et à une plus grande efficacité énergétique implique dans la plupart des États une profonde réorientation des priorités avec comme préalable indispensable la sensibilisation de la population et la mise en place de capacités humaines et institutionnelles spécifiques aux niveaux local et régional. Le développement des capacités institutionnelles et l'adoption de règles régissant l'interconnexion des réseaux électriques entre pays de la région faciliteront l'intégration du marché de l'énergie de l'Europe du Sud-Est au marché intérieur de l'Union européenne [2].

43. Il existe un besoin aigu de guides et d'outils de formation à la planification et à la gestion énergétiques locales, aussi bien pour la formation directe que pour la formation à distance et l'autoformation des responsables et des spécialistes. La formation de formateurs locaux contribuera à la poursuite à long terme du processus de renforcement des capacités des pays d'Europe du Sud-Est. Le renforcement des capacités locales ainsi que le comportement des acteurs locaux sur le marché est au centre de l'action menée par le RENEUER.

44. L'efficacité énergétique, facteur du respect des engagements contractés par les pays d'Europe du Sud-Est au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto:

a) Plans et stratégies à long terme en matière d'efficacité énergétique

45. Habituellement, une politique nationale en matière d'efficacité énergétique se compose d'un plan pluriannuel d'ensemble qui décrit de façon générale mais souple des objectifs réalistes ainsi que la stratégie, le plan d'action, le cadre juridique et l'organisation nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Elle peut porter spécifiquement sur l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Dans ces conditions, les solutions techniques peuvent alors devenir des instruments au service du changement plutôt que des fins en elles-mêmes [3]. La majorité des pays de la région ont élaboré leurs propres stratégies et programmes en matière d'efficacité énergétique. Toutefois, le développement d'un marché intérieur de l'énergie implique l'harmonisation de ces programmes, ce que permettra un échange actif d'informations et de bonnes pratiques.

46. Le RENEUER pourrait servir de point de départ à cette harmonisation dans la région, en mettant l'accent sur le rôle et la participation des acteurs *locaux*. Ce faisant, il deviendrait un élément moteur de l'élaboration d'une stratégie régionale en matière d'efficacité énergétique, partie intégrante du document de stratégie pour le marché régional de l'énergie en Europe du Sud-Est. Cette stratégie pourrait notamment prévoir (entre autres) une amélioration de l'efficacité énergétique (en coopération avec le projet «Efficacité énergétique 21» de la CEE), la lutte contre la pauvreté énergétique (en coopération avec l'USAID), l'atténuation de l'impact de la hausse des prix du chauffage résidentiel sur la population (en coopération avec l'AIE) et la réduction du montant total des investissements nécessaires pour développer les capacités de production énergétiques.

b) Promotion de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables

47. Les sources d'énergie renouvelables, et notamment celles qui sont largement disponibles dans la région – biomasse, énergie solaire et énergie géothermique –, constituent une importante priorité des pays de la région. Les possibilités d'échanges d'informations dans ce domaine sont sous-développées et le RENEUER pourrait jouer un rôle utile à cet égard, en coordination avec le projet «Efficacité énergétique 21» de la CEE.

48. Le secrétariat de la CEE a résumé ses objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelables⁷. Il pourrait contribuer à un développement de la part des sources d'énergie renouvelables en encourageant la création d'un marché et les investissements dans ce secteur dans les économies en transition. La CEE pourrait ainsi atteindre plus facilement son objectif ultime, à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est dans le cadre de cette stratégie qu'elle fournit un appui aux réseaux de partenariats régionaux. Pour assurer le succès des projets dans le domaine des sources d'énergie renouvelables, il importe d'identifier et de promouvoir les meilleures pratiques ainsi que d'encourager les investissements. Il faut par ailleurs sensibiliser davantage la population à ces sources d'énergie, notamment en Europe orientale et du Sud-Est ainsi que dans les pays de la Communauté d'États indépendants [5].

c) Efficacité énergétique des bâtiments

49. On a constaté que les bâtiments représentaient environ 40 % de la consommation d'énergie dans les États membres de l'Union européenne, et c'est pourquoi leur efficacité énergétique est une tâche prioritaire pour l'Union européenne. L'article 7 de la Directive 2002/91/CE du 16 décembre 2002 sur la performance énergétique des bâtiments stipule que: «Les États membres prennent des mesures pour garantir que, dans les bâtiments d'une superficie utile totale de plus de 1 000 mètres carrés occupés par des pouvoirs publics ou des institutions fournissant des services publics à un grand nombre de personnes et qui sont donc très fréquentés par lesdites personnes, un certificat de performance énergétique datant de 10 ans au maximum soit affiché de manière visible pour le public.». Ce processus élargi «du haut» peut être accéléré par des actions parallèles et complémentaires, étroitement liées à la législation et qui font une place aux participants finals en leur offrant la possibilité d'appliquer à titre volontaire les dispositions de la Directive, bien avant sa transposition dans la législation nationale.

50. Un certain nombre de projets de la Commission européenne vont dans ce sens⁸. Le RENEUER permettrait d'en reprendre les résultats et de les diffuser dans les pays de la région, qui pour nombre d'entre eux n'ont pas encore pleinement accès aux programmes de l'Union. À elle seule, cette possibilité, si elle se concrétisait, permettrait d'assurer entre les pays d'Europe du Sud-Est une coopération suffisamment large pour s'inspirer des expériences réussies des pays d'Europe développés dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments. Le RENEUER pourrait tirer parti des avantages inhérents à *un réseau*, qui offre une nouvelle façon de concevoir, de proposer, de développer et de mettre en œuvre des idées, aussi bien au niveau européen que local. Il pourrait ainsi montrer comment les institutions européennes et nationales pourraient mieux tirer parti de la force des réseaux et encourager davantage ces réseaux à jouer leur rôle.

d) Mécanismes de financement souples au titre du Protocole de Kyoto

51. Bien que les pays de la région soient visés à différentes annexes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et que leurs engagements internationaux ne soient pas les mêmes, il existe d'importantes possibilités d'échanges d'expériences positives et d'informations, ce qui leur permettrait d'adopter plus rapidement les mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto. Une prise de conscience accrue ainsi qu'une mise en œuvre à titre pilote permettront de déterminer si certains instruments financiers novateurs sont applicables dans un pays, un groupe de pays et l'ensemble de la région. Des mesures précises peuvent être prises pour adopter et introduire un ou plusieurs instruments financiers et faciliter le financement de petits projets et de projets de taille moyenne consacrés à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à une utilisation plus rationnelle des ressources en eau. Le RENEUER pourrait jouer un rôle à cet égard en étroite coordination avec le projet «Efficacité énergétique 21» de la CEE qui, au cours des prochaines années, mettra de plus en plus l'accent sur le respect par les pays des obligations contractées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto.

52. **Le rôle clef des autorités locales et des organisations de la société civile dans la gestion locale de l'énergie:** Sur un marché de l'énergie libéralisé, les acheteurs en gros (fournisseurs des consommateurs finals et gros consommateurs directement reliés au réseau de transmission ou de distribution, tels que les municipalités) peuvent choisir leur fournisseur et introduire ainsi une concurrence entre les producteurs et les fournisseurs de gros. Au vu de l'expérience aussi bien au niveau de l'Union que dans plusieurs pays d'Europe du Sud-Est, la Commission européenne estime que la création d'un marché régional de l'électricité est un processus progressif. Les pays de la région ont insisté sur le fait que s'il est probable que leurs marchés devront présenter les mêmes caractéristiques pour se développer, il ne faudrait pas pour autant qu'une approche «par le haut» ignore les progrès déjà réalisés [2]. *Des initiatives locales pourraient donc permettre de manière non négligeable de parvenir à des approches équilibrées dans lesquelles les communautés locales pourront jouer un rôle important.*

a) Planification énergétique aux niveaux local (municipal) et régional

53. Si les capacités techniques locales sont souvent fort appréciables, la capacité à élaborer des plans à long terme et à définir des stratégies est moins développée [3], en particulier dans le cas des communautés locales qui, dans la majorité des pays de la région, n'ont pratiquement aucune expérience en matière de planification et de gestion énergétiques. Le RENEUER considère que l'acquisition d'une telle expérience est indispensable pour que les municipalités puissent s'acquitter de leurs nouvelles fonctions sur un marché de l'énergie libéralisé, et en a fait l'une de ses priorités.

54. La situation dans les États membres de l'Union européenne montre que les municipalités ont quatre grandes fonctions en matière de gestion de l'énergie, plus ou moins importantes d'un pays à l'autre. Le plus souvent, elles sont utilisateurs finals, producteurs et promoteurs d'une utilisation efficace. Sur un marché de l'énergie libéralisé, certaines de ces fonctions se développeront sensiblement et/ou seront sensiblement modifiées. La planification énergétique locale/régionale constitue un moyen efficace de mise à profit optimale de ces fonctions pour la gestion de l'énergie au niveau local.

55. La planification énergétique est également à la base du développement du marché des services énergétiques et de la promotion des investissements au niveau local. Certains pays de la région ont clairement acquis dans ce domaine une expérience sur laquelle s'appuyer pour échanger des données d'expérience et des informations.

b) Création d'institutions locales pour l'efficacité énergétique

56. On pourrait fournir un appui aux pays de la région pour la création d'institutions et de réseaux locaux appropriés, et/ou le renforcement des institutions et réseaux existants, afin de diffuser des données d'expérience et des informations et de contribuer ainsi au renforcement des capacités locales dans chacun des pays participants, ce qui permettra de créer des conditions favorables à la poursuite des activités du réseau au niveau national.

57. La création/le renforcement d'institutions concerne deux grandes catégories d'intervenants. Premièrement, les autorités locales et les administrations municipales qui, dans la majorité des cas, ne disposent pas de services spécialisés capables d'élaborer et d'appliquer une politique globale de l'énergie. Les pays d'Europe offrent différents modèles qui pourraient être évalués puis appliqués. En tout état de cause, il est indispensable de créer des bases de données sur la production et la consommation d'énergie ainsi que de disposer d'outils financiers et techniques pour la mise en œuvre des programmes et projets d'investissement.

58. La seconde catégorie est celle des organisations non gouvernementales dont les capacités se sont quelque peu développées ces dernières années dans la majorité des pays de la région. Toutefois, aux niveaux municipal et régional, elles n'ont pas encore atteint un stade véritablement satisfaisant et ne permettent pas de fournir un appui approprié aux autorités locales pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

59. Dans les deux cas, le RENEUER est en mesure de fournir un appui non négligeable grâce à ses moyens d'échange de données d'expérience, d'informations et de bonnes pratiques.

CONCLUSION

60. En dépit des problèmes, le RENEUER constitue une bonne base de départ pour l'échange de données d'expérience entre les pays d'Europe du Sud-Est, ainsi qu'entre l'ensemble de la région et les États membres de l'Union européenne dans le but:

- D'élaborer des politiques locales appropriées en matière d'efficacité énergétique dans le contexte de la libéralisation du marché de l'énergie;
- De mettre en place une infrastructure institutionnelle locale permettant de promouvoir l'efficacité énergétique;
- De sensibiliser le public, les autorités locales et les experts afin que les acteurs sur le marché local de l'énergie adoptent un comportement approprié;
- De minimiser les besoins s'agissant de la construction de nouvelles capacités de production d'énergie en favorisant des investissements dans l'amélioration de l'efficacité énergétique.

61. Sous les auspices de la CEE, les membres du RENEUER s'efforceront de plus en plus d'assurer la coordination entre leurs activités et les priorités et programmes de l'Union européenne et de contribuer ainsi au processus d'intégration aux niveaux local et régional en Europe. Le Réseau cherchera également à coopérer avec les donateurs traditionnels et ses partenaires tels que l'USAID, le PNUD/FEM, l'AIE, etc.

RÉFÉRENCES

1. Strategy Paper on the Regional Electricity Market in South East Europe and its Integration into the European Union Internal Electricity Market, Bruxelles, 11/11/02; D(2002).
2. Discussion Paper on the Sustainable Market Design in South East Europe, Bruxelles, D(2004).
3. The Athens Forum 3/4 June 2004. The Regional Energy Market in South East Europe and its Integration into the European Community's Internal Energy Market. Discussion and Consultation Note.
4. Draft Conclusions of the Donors meeting. Londres, 4 février 2005/Bruxelles, 7 février 2005.
5. Commission économique pour l'Europe. Comité de l'énergie durable. Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21». Quinzième session, 24-26 mai 2004. Rapport de la réunion (ENERGY/WP.4/2004/4).

Notes

¹ Albanie, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce et Roumanie, ainsi que des invités des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République tchèque et des représentants de la CEE et du PNUD.

² À l'heure actuelle, les participants au RENEUER sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la République de Moldova, la Roumanie et la Serbie-et-Monténégro.

³ Réseau municipal pour l'efficacité énergétique, créé et soutenu par l'USAID/Alliance to Save Energy pour les pays d'Europe centrale et orientale et des pays de l'ex-Union soviétique.

⁴ Réseau européen de municipalités dont le siège se trouve à Besançon (France).

⁵ Réseau ukrainien pour l'efficacité énergétique des communautés.

⁶ Le Better Integration through Specific Exchanges/for Sustainable Energy (BISE) est un mouvement européen fondé en 2004 à l'occasion du Forum de Grenoble (France) et soutenu par la Commission européenne, dont le but est de favoriser l'intégration par des échanges spécialisés de données d'expérience. Le second forum du mouvement devrait se tenir les 27 et 28 octobre 2005 à Sofia.

⁷ Une session de travail spéciale consacrée aux sources d'énergie renouvelables s'est tenue lors de la quinzième session du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» en mai 2004 à Genève. À cette occasion, le secrétariat de la CEE a présenté une vue d'ensemble de la situation des énergies renouvelables dans la région de la CEE (ENERGY/2003/1) selon laquelle les engagements au titre du Protocole de Kyoto, du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Kiev, Ukraine, mai 2003) ont fourni une impulsion politique au développement des sources d'énergie renouvelables dans la région de la CEE.

⁸ C'est précisément l'objectif des projets «Display» et «Towards Class A» de la Commission européenne puisqu'il s'agit d'encourager les municipalités à publier, de leur propre initiative, leurs performances en matière de consommation et d'émission, pour l'importance que ces informations revêtent par elles-mêmes et également parce que cela constitue un exemple à l'intention de la population et des intervenants locaux. Ce faisant, elles facilitent la transposition des dispositions communautaires dans la législation nationale de tous les pays membres de l'Union.

Pour plus d'informations:

Courrier électronique: gianluca.sambucini@unece.org

Internet: www.unece.org/ie/; www.ee-21.net.
